



Surface des peupleraies

La culture des peupliers, ou populiculture, est une pratique répandue dans le nord de la France, notamment dans le Nord - Pas-de-Calais. Les surfaces régionales de culture de peupliers sont globalement stables au cours des vingt dernières années, autour de 10 000 à 12 000 hectares. Cette pratique sylvicole* peut entraîner des pressions sur le milieu*, particulièrement dans les zones alluviales où elle est particulièrement présente. Les propriétaires doivent donc être correctement informés du patrimoine naturel éventuellement préexistant avant toute plantation ainsi que des pratiques favorables à la biodiversité* dans le cas du choix de la populiculture.

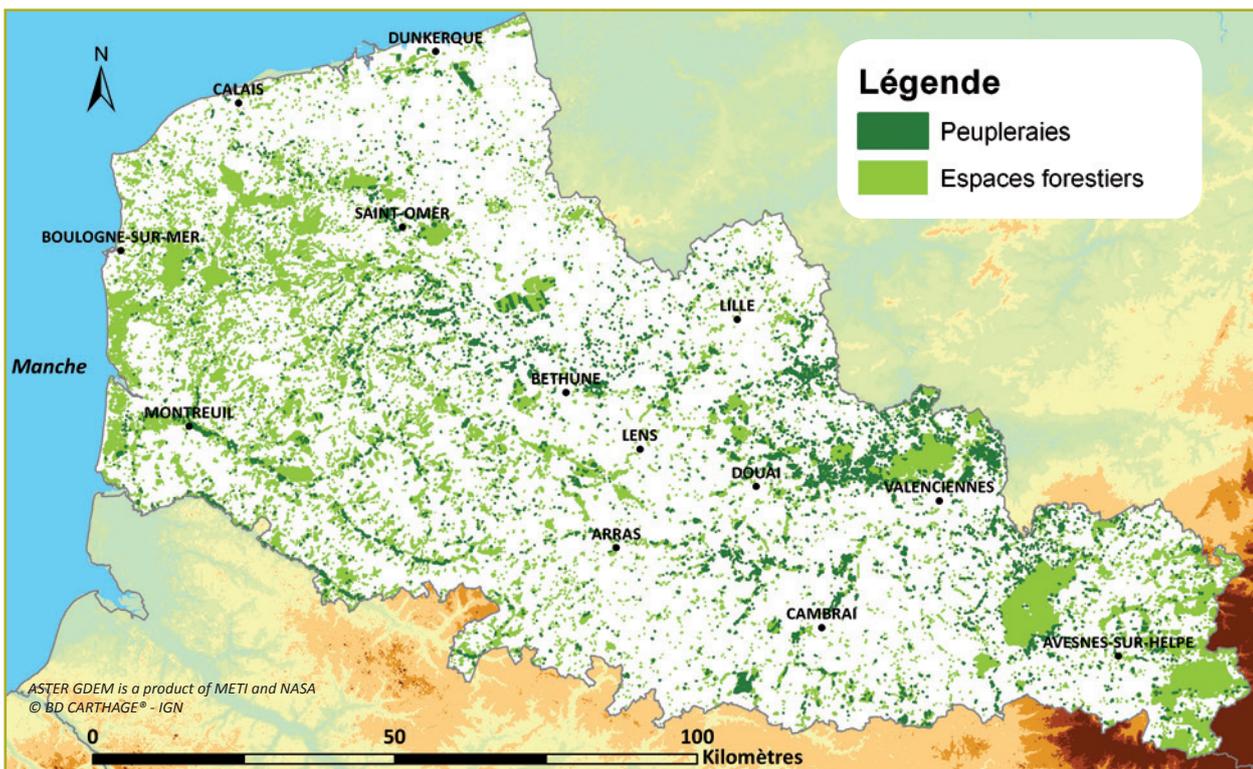
Contexte

Concernant le peuplier, la France est le premier pays producteur et exportateur d'Europe et le troisième du monde en termes de surfaces plantées. Les peupleraies* représentent de 200 000 à 240 000 hectares en France, soit 1,5 % à 2 % de la surface boisée nationale. Le Nord - Pas-de-Calais, la Picardie et les Pays de la Loire sont les régions où la part de peupleraies dans les surfaces forestières est la plus importante avec respectivement 10 %, 8 % et 6 %. Ceci s'explique notamment par la présence de vallées dont le sol permet la culture du peuplier. En ce qui concerne la surface, le Nord - Pas-de-Calais est au 7^e rang des régions de populiculture.

Relevant exclusivement du régime privé, les peupleraies du Nord - Pas-de-Calais sont un enjeu économique important pour les sylviculteurs et les professionnels de la filière forêt-bois régionale. Ne représentant qu'environ 10 % de la surface forestière régionale, le peuplier est pourtant le bois d'œuvre le plus récolté avec plus de 90 000 m³ en 2008. Il existe plusieurs variétés (ou cultivars*) de peupliers et, même si ces variétés ne présentent pas les mêmes caractéristiques biologiques, ces arbres ont des besoins en eau qui expliquent qu'on les retrouve préférentiellement en vallée alluviale, avec la présence d'une nappe phréatique permettant de subvenir à leurs besoins durant la saison de végétation*. Le cycle d'exploitation d'une peupleraie (15 à 20 ans) est très court comparé à d'autres essences* (100 à 200 ans pour le chêne, 50 à 100 ans pour le frêne, le hêtre ou l'érable).

Les boisements dominés majoritairement par des peupleraies dans le Nord - Pas-de-Calais en 2009

(source : ORB NPdC d'après SIGALE, 2012)

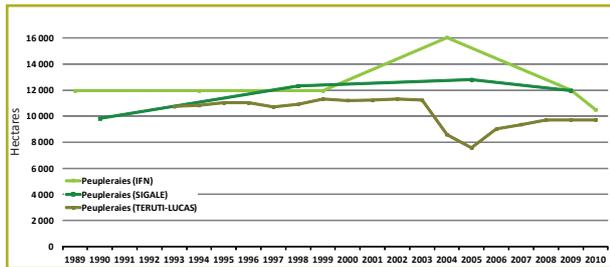


Résultats

Trois référentiels ont été utilisés : les résultats annuels de l'Inventaire forestier national (IFN), la base de données régionale SIGALE " Occupation du sol du Nord - Pas-de-Calais " de 1990 à 2009 et enfin l'enquête TERUTI-LUCAS. Les surfaces de peupleraies varient peu dans la région et oscillent entre 10 000 et 12 000 hectares pour la période 1989 - 2009, excepté pour l'année 2004 selon l'IFN et l'année 2005 pour TERUTI-LUCAS, mais ce sont des années particulières pour ces deux programmes, avec des modifications de méthode de collecte des données.

Évolution des surfaces régionales de peupleraies en hectares entre 1989 et 2010

(sources : ORB NPdC d'après SIGALE, IFN et TERUTI-LUCAS, 2011)



Ce qu'il faut en penser

Les peupleraies représentent à peine 1 % du territoire régional et environ 10 % des surfaces forestières d'après l'occupation des sols de SIGALE. Toutefois, plus de la moitié des peupleraies sont localisées dans des zones à dominante humide qui sont des espaces particulièrement fragiles, peu nombreux dans la région et en régression continue.

La popiculture a souvent été sujette à des critiques, en raison des modifications qu'elle peut provoquer sur la faune, la flore, les habitats*, les paysages lorsqu'elle est notamment pratiquée dans les milieux ouverts. Plusieurs raisons en sont la cause : le drainage*, la plantation des peupliers au détriment de prairies alluviales inondables, la monoculture (d'individus clonaux de surcroît), l'entretien mécanisé, la proximité de cours d'eau. Il est à noter qu'en région le drainage n'est normalement plus utilisé et, les sols des vallées étant relativement riches, ils ne nécessitent théoriquement pas de fertilisation.

La biodiversité présente dans les peupleraies peut être très variable selon la nature des milieux où elles ont été implantées et selon la fréquence de leur entretien (exploitation plus ou moins intensive). Les plus diversifiées abritent de nombreuses espèces mais qui sont généralement " généralistes ", c'est-à-dire qu'elles se retrouvent dans beaucoup d'autres milieux. La présence d'espèces patrimoniales* est souvent liée à leur existence préalable, notamment lorsque la peupleraie s'est substituée à des milieux ouverts comme les prairies humides. Néanmoins, même s'il ne s'agit pas de leur habitat de prédilection, certaines espèces (comme le Râle des genêts, *Crex crex*) peuvent utiliser ponctuellement ce milieu comme refuge lors de la fauche des prairies par exemple.

Les peupleraies peuvent contribuer à une certaine préservation de la biodiversité en région Nord - Pas-de-Calais, en comparaison avec d'autres milieux (cultures et prairies intensives notamment), et pourraient constituer, dans certains cas, des corridors écologiques*.

Les conditions principales sont :

- qu'elles ne doivent pas se substituer à des végétations herbacées d'intérêt patrimonial ou hébergeant des espèces qui le sont également ;
- qu'elles soient gérées de manière extensive, c'est-à-dire en préservant les essences arborescentes qui s'y développent dans les stades plus évolués de ces plantations ;
- qu'elles prennent en compte, dans leur gestion, les espèces et les végétations associées rares ou menacées qui s'y maintiendraient ou s'y développeraient.

Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) a engagé une partie de ses actions en faveur de l'information des propriétaires de peupleraies et de leur sensibilisation aux bonnes pratiques sylvicoles. Il existe plusieurs guides permettant de détailler des actions concrètes afin de concilier la popiculture et les enjeux environnementaux. Parmi ces actions on peut noter les recommandations suivantes :

- ne pas planter en zone trop humide ;
- éviter de drainer les sols humides ;
- ne pas fertiliser les sols ;
- ne pas utiliser de traitements phytosanitaires* ;
- diversifier les cultivars ;
- respecter une mosaïque de milieux forestiers ;
- éviter de girobroyer* avant fin juillet ;
- adopter une densité de plantation peu élevée ;
- ne pas planter trop près des cours d'eau.

Méthode

Selon le référentiel utilisé, la définition des " peupleraies " diffère, mais on retiendra que ce sont des surfaces plantées de peupliers, souvent de composition monospécifique et alignées régulièrement.

Les surfaces des peupleraies sont obtenues différemment selon le référentiel utilisé. Il est nécessaire de consulter chaque programme en détail pour connaître leurs modalités de calcul qui peuvent être différentes selon les dates concernées :

- 1993 à 2010 pour TERUTI-LUCAS, résultat obtenu par une enquête (sondage aléatoire) ;
- 1998 à 2010 pour l'Inventaire forestier national (IFN), résultat obtenu par inventaire (échantillonnage, photo-interprétation et cartographie) ;
- 1990 à 2009 pour la base de données SIGALE sur l'occupation des sols du Nord - Pas-de-Calais, résultat obtenu par photo-interprétation.

En savoir plus

- AGRESTE - TERUTI-LUCAS, 2008. *Occupation du territoire par région et département, y compris DOM, 2006 à 2008 - Échantillon complet.*
- CRPF Nord - Pas-de-Calais Picardie, 2006. *Schéma régional de gestion sylvicole : Nord - Pas-de-Calais.* Tome 1, 99 p.
- CRPF Nord - Pas-de-Calais Picardie, 2006. *Le peuplier, un partenaire durable.* 32 p.
- IFN, 2005. *Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises.* 152 p.
- LE FLOCH, S., 1996. Impacts paysagers de la popiculture. *Le Courrier de l'environnement n°29.*
- Peupliers de France, 2009. *Le Conseil national du peuplier : la filière popicole.* 2 p.

Sites internet

- AGRESTE : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>
- Centre régional de la propriété forestière (CRPF) : <http://www.crfnordpic.fr>

* cf glossaire